VIP

Centre de recherche
Versailles Saint-Quentin
Institutions Publiques

L'OBSERVATION ET SES USAGES. CHERCHEURS, EXPERTS, PROFANES

Séminaires thématiques autour des pratiques et significations de la notion d'observation

Pour les juristes, l'observation renvoie certes d'abord au travail du chercheur qui analyse les évolutions du droit et le sens des textes, mais elle met en jeu également la question de l'observance, c'est-à-dire de la manière dont les textes sont respectés, et du même coup, celle de l'effectivité du droit. En tant qu'activité normative liée au pouvoir de l'Etat, le droit énonce des règles dont le contenu et la portée doivent être déterminés et les effets observés, c'est-à-dire constatés.

A ce titre, l'observation juridique, classiquement assurée par la doctrine juridique, s'est progressivement diversifiée : elle relève aujourd'hui d'un travail d'expertise et d' évaluation réalisé par plusieurs catégories d'experts professionnels qui interviennent à

chaque niveau de la production et de l'application du droit et qui mobilisent des savoirs distincts. Le gouvernement et le législateur ont ainsi recours à divers organismes – commissions, observatoires, etc. – pour préparer la législation et évaluer l'action publique. De même, les tribunaux s'entourent, pour appliquer la loi, d'experts aux compétences variées dont la tâche consiste à décrypter – donc à observer au sens d' examiner – et à établir la réalité des faits – données physiques, situations sociales, état psychique – afin de pouvoir trancher les affaires qui leur sont soumises.

L'Etat n'est pas le seul « entrepreneur d'observation » de ses activités : d'autres que lui ont le soucis de l'observer. Sans être exhaustif, on peut évoquer, en matière économique, les agences de notation dont le rôle est devenu spectaculaire, ou en matière de respect des droits et libertés, l'activité de différentes ONG et réseaux militants qui entendent surveiller le fonctionnement des institutions pour détecter les manquements à la loi ou les abus et les dénoncer à l'opinion.

C'est ainsi, par exemple, que l'observatoire des prisons et la Ligue des droits de l'homme se réclament de la démocratie et du droit pour réaliser leurs enquêtes.

L'observation, la mesure, deviennent ainsi des enjeux politiques, comme le montrent par exemple le nucléaire ou les statistiques de l'emploi. On constate souvent dans ce contexte que les rôles des professionnels et des profanes se présentent recombinés dans une configuration originale : des militants acquièrent une expertise qu'ils mettent bénévolement au service d'une cause en faveur de laquelle ils s'engagent, et qui les conduits à affronter des experts dont ils contestent le pouvoir, mais aussi les conclusions et les méthodes. Les controverses autour de problèmes de mesure ou d'observation sont ainsi des lieux de brassage non seulement des idées mais des rôles et des positions sociales entre experts et profanes, professionnels et amateurs. Par exemple, la question du réchauffement climatique conduit des experts à agir en militants, mais aussi des profanes (par rapport au monde scientifique) à s'engager dans la vulgarisation scientifique.

A partir de ces prémisses ancrées dans le droit public, les sciences politiques, la sociologie des groupes professionnels, la réflexion sur les modalités, le sens et les enjeux de l'observation peuvent s'étendre à d'autres domaines : comment s'effectue la coopération entre professionnels et profanes (amateurs) dans l'observation astronomique ? Quelle a été l'évolution de la position du Ministère de l'intérieur envers l'observation du travail des policiers ? Comment sont évaluées les politiques publiques ? Quelle est la place des chercheurs dans les observatoires mis en place par les organisations

syndicales ou des mouvements militants ?

Cette réflexion de long terme qui pourra donner lieu à publication s'appuiera pour l'année universitaire 2011-2012 sur une première liste de thèmes et d'intervenants qui sera complétée au fil de l'expérience. La réflexion sur les modalités, le sens et les enjeux de l' observation pourront s'étendre à d'autres domaines.

Calendrier des séminaires

- **lundi 12 mars 2012 à 14h30** en salle des Conseils - Le travail de terrain des juristes : de la Faculté de droit à la LDH et la FIDH, **Jean-Pierre Dubois**, Professeur de droit public à Paris XII, Président honoraires de la Ligue des droits de l'homme
Télécharger le compte-rendu du séminaire

- **vendredi 01 juin à 09h30** sur la mezzanine du V.I.P. - Quelle est la bonne durée d'une observation ?, Olivier Schwartz, Professeur de sociologie à l'Université Paris Descartes
Télécharger le compte-rendu du séminaire

- **vendredi 22 juin 2012 à 09h30** sur la mezzanine du V.I.P. - La relation d'enquête comme relation sociale, Christian Papinot, Maître de conférences HDR à l'Université de Brest
Télécharger le compte-rendu du séminaire

- de nombreuses autres interventions sont en cours de programmation. Les dates seront mises en ligne prochainement